



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114126

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les revendications légitimes de la majeure partie des 70 000 kinésithérapeutes français qui aspirent à une meilleure reconnaissance de leur activité professionnelle et de leur diplôme. Il s'agit pour ces paramédicaux d'obtenir d'une part une revalorisation tarifaire et un tarif unique afin de simplifier la vie administrative de leur profession, et d'autre part, une reconnaissance de leurs compétences par le titre master en adéquation avec le processus européen de Bologne. C'est pourquoi il lui demande sa position sur ce dossier et les mesures qu'il entend prendre pour valoriser la profession des kinésithérapeutes qui sont des acteurs essentiels dans le domaine de la santé publique et du parcours de soins.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114126

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7562

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)